DEPARTEMENT
des
ALPES DE HAUTE PROVENCE

ARRONDISSEMENT de
FORCALQUIER

CANTON DE SISTERON

COMMUNAUTE DE COMMUNES JABRON LURE- VANCON-DURANCE

Nombre de membres dont le Conseil Communautaire doit être composé : 27
Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 26

PROCES-VERBAL

de l'installation du conseil communautaire et de l'élection d'un Président et des membres du bureau

NOTA. – Ce procès-verbal doit être transcrit, séance tenante, sur le registre des délibérations du Conseil communautaire. Il doit, en outre, être dressé en double exemplaires dont l'un est immédiatement transmis au Préfet et l'autre reste déposé au siège social de la Communauté de Communes.

L'an deux mille vingt, le 16 Juillet à 18 H 15, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance, élus au suffrage universel, pour la Commune de PEIPIN, et respectivement désignés par leurs conseils municipaux pour les communes d'AUBIGNOSC, de BEVONS, de CHATEAUNEUF MIRAVAIL, de CHATEAUNEUF VAL ST DONAT, de CUREL, de MONTFORT, de MONTFROC, de NOYERS SUR JABRON, des OMERGUES, de SAINT VINCENT SUR JABRON, de SALIGNAC, de SOURRIBES, et de VALBELLE se sont réunis dans la salle polyvalente de SALIGNAC sur la convocation qui leur a été adressée par le Président alors en exercice, conformément aux articles L.5211-2, L.2122-8, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents Mmes et MM. les conseillers communautaires :

NOM	COMMUNE
René AVINENS	AUBIGNOSC
Patrice BARTOLUCCI	CHATEAUNEUF VAL SAINT DONAT
Joëlle BLANCHARD	PEIPIN
Thierry BELLEMAIN	CUREL
Brice CHADEBEC	NOYERS SUR JABRON
Alain COSTE	LES OMERGUES
Frédéric DAUPHIN	PEIPIN
Jean-Luc DELSARTE	SALIGNAC
Jean-Marie DUBOIS	PEIPIN
Fréderic DRAC	CHATEAUNEUF VAL SAINT DONAT
Angélique EULOGE	SALIGNAC
Nicolas FIGUIERE	SAINT VINCENT SUR JABRON
Yannick GENDRON	MONTFORT
Claude GUERINI	NOYERS SUR JABRON
Patrick HEYRIES	SOURRIBES
Marc HUSER	BEVONS
Philippe IZOARD	SALIGNAC
Gisèle JOSEPH	PEIPIN
Serge LERDA	AUBIGNOSC
Jean-Philippe MARTINOD	CHATEAUNEUF MIRAVAIL
Jean-Noël PASERO	MONTFROC
Sabine PTASZYNSKI	PEIPIN
Farid RAHMOUN	PEIPIN
Frédéric ROBERT	AUBIGNOSC
Philippe SANCHEZ-MATEU	PEIPIN
Pierre-Yves VADOT	VALBELLE

1) indiquer si les conseillers absents se sont ou non fait excuser.

Absent(s) : (1) Dorothée DUPONT (pouvoir à M. Fréderic DAUPHIN),

La séance a été ouverte sous la présidence du Président sortant Monsieur René AVINENS, qui a déclaré les membres du Conseil communautaire cités ci-dessus installés dans leurs fonctions

La présidence de l'assemblée a été assurée par Monsieur PASERO Jean-Noël, doyen d'âge, qui, après l'appel nominal des conseillers communautaires a dénombré 26 membres présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCGT était remplie.

Le Conseil communautaire a choisi pour secrétaire de séance M. Frédéric DAUPHIN et deux assesseurs : Mme Joelle BLANCHARD et M. Marc HUSER.

****

ELECTION DU PRESIDENT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le Président doyen d'âge, après avoir rappelé les Articles L.5211-2, L.2122-4 § 1, L.2122-7 & L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales a invité le Conseil communautaire à procéder à l'élection du Président.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'approche de la table de vote. puis dépose dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc replié.
Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.
Les bulletins déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. L'ensemble des bulletins est placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.
Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de bulletins		
Dans l'urne	27	
Blancs (3)	2	
Nuls (3)	0	
Nombre de suffrages exprimés	25	
Majorité absolue (4)	13	
NOM et prénom des candidats (ordre alphabétique)	**Nombre de voix**	
	En chiffres	En lettres
AVINENS René	25	Vingt -cinq

(3) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.
(4) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.

Monsieur René AVINENS, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

****

ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. René AVINENS, élu Président, à l'élection du Premier Vice-Président.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins		
Dans l'urne	27	
Blancs (3)	1	
Nuls (3)	0	
Nombre de suffrages exprimés	26	
Majorité absolue (4)	14	
NOM et prénom des candidats (ordre alphabétique)	**Nombre de voix**	
	En chiffres	En lettres
VADOT Pierre-Yves	26	Vingt six

(3) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.
(4) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.

Monsieur Pierre-Yves VADOT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 1er Vice-président et a été immédiatement installé.

****

ELECTION DU 2ème VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du 2ème Vice-Président.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins		
Dans l'urne	27	
Blancs (3)	2	
Nuls (3)	0	
Nombre de suffrages exprimés	25	
Majorité absolue (4)	13	
NOM et prénom des candidats (ordre alphabétique)	**Nombre de voix**	
	En chiffres	En lettres
BLANCHARD Joelle	10	Dix
DAUPHIN Frédéric	15	Quinze

(3) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.
(4) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.

Monsieur Fréderic DAUPHIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 2ème Vice-Président et a été immédiatement installé.

****

ELECTION DU 3ème VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du 3ème Vice-Président.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins		
Dans l'urne	27	
Blancs (3)	1	
Nuls (3)	0	
Nombre de suffrages exprimés	26	
Majorité absolue (4)	14	
NOM et prénom des candidats (ordre alphabétique)	**Nombre de voix**	
	En chiffres	En lettres
GENDRON Yannick	4	Quatre
IZOARD Philippe	13	Treize
MARTINOD Jean-Philippe	9	Neuf

(3) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.
(4) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, un deuxième tour de scrutin est réalisé. M.GENDRON Yannick et M.MARTINOD Jean-Philippe retirent tous deux leur candidature.

SECOND TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins		
Dans l'urne	27	
Blancs (3)	4	
Nuls (3)	2	
Nombre de suffrages exprimés	21	
Majorité absolue (4)	11	
NOM et prénom des candidats (ordre alphabétique)	**Nombre de voix**	
	En chiffres	En lettres
IZOARD Philippe	21	Vingt et un

(3) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.
(4) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.

Monsieur Philippe IZOARD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 3ème Vice-président et a été immédiatement installé.

****

ELECTION DU 4ème VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du 4ème Vice-Président.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins		
Dans l'urne	27	
Blancs (3)	0	
Nuls (3)	0	
Nombre de suffrages exprimés	27	
Majorité absolue (4)	14	
NOM et prénom des candidats (ordre alphabétique)	**Nombre de voix**	
	En chiffres	En lettres
COSTE Alain	13	Treize
GENDRON Yannick	7	Sept
MARTINOD Jean-Philippe	7	Sept

(3) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.
(4) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, un deuxième tour de scrutin est réalisé.

SECOND TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins		
Dans l'urne	27	
Blancs (3)	1	
Nuls (3)	0	
Nombre de suffrages exprimés	26	
Majorité absolue (4)	14	
NOM et prénom des candidats (ordre alphabétique)	**Nombre de voix**	
	En chiffres	En lettres
COSTE Alain	13	Treize
GENDRON Yannick	1	Un
MARTINOD Jean-Philippe	12	Douze

3) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.
4) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, un troisième tour de scrutin est réalisé. Monsieur GENDRON retire sa candidature pour le troisième tour.

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins		
Dans l'urne	27	
Blancs (3)	1	
Nuls (3)	0	
Nombre de suffrages exprimés	26	
NOM et prénom des candidats (ordre alphabétique)	**Nombre de voix**	
	En chiffres	En lettres
COSTE Alain	14	Quatorze
MARTINOD Jean-Philippe	12	Douze

(3) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.
(4) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.

Monsieur Alain COSTE ayant obtenu la majorité relative des suffrages, a été proclamé 4ème Vice-président et a été immédiatement installé.

****

ELECTION DU 6° MEMBRE DU BUREAU

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur AVINENS, élu Président, à l'élection du sixième membre du bureau.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins		
Dans l'urne	27	
Blancs (3)	1	
Nuls (3)	0	
Nombre de suffrages exprimés	26	
Majorité absolue (4)	14	
NOM et prénom des candidats (ordre alphabétique)	**Nombre de voix**	
	En chiffres	En lettres
GENDRON Yannick	26	Vingt six

(3) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.
(4) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.

Monsieur Yannick GENDRON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 6ème membre du bureau et a été immédiatement installé.

****

ELECTION DU 7ème MEMBRE DU BUREAU

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du 7ème membre du bureau.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins		
Dans l'urne	27	
Blancs (3)	3	
Nuls (3)	0	
Nombre de suffrages exprimés	24	
Majorité absolue (4)	13	
NOM et prénom des candidats (ordre alphabétique)	**Nombre de voix**	
	En chiffres	En lettres
CHADEBEC Brice	24	Vingt-quatre

(3) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.
(4) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.

Monsieur Brice CHADEBEC. ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 7ème membre du bureau et a été immédiatement installé.

****

ELECTION DU 8ème MEMBRE DU BUREAU

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du 8ème membre du bureau.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins		
Dans l'urne	27	
Blancs (3)	0	
Nuls (3)	0	
Nombre de suffrages exprimés	27	
Majorité absolue (4)	14	
NOM et prénom des candidats (ordre alphabétique)	**Nombre de voix**	
	En chiffres	En lettres
FIGUIERE Nicolas	27	Vingt-sept

(3) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.
(4) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.

Monsieur Nicolas FIGUIERE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 8ème membre du bureau et a été immédiatement installé.

****

ELECTION DU 9ème MEMBRE DU BUREAU

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du 9ème membre du bureau.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins		
Dans l'urne	27	
Blancs (3)	0	
Nuls (3)	0	
Nombre de suffrages exprimés	27	
Majorité absolue (4)	14	
NOM et prénom des candidats (ordre alphabétique)	**Nombre de voix**	
	En chiffres	En lettres
MARTINOD Jean-Philippe	27	Vingt-sept

(3) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.
(4) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.

Monsieur Jean-Philippe MARTINOD. ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 9ème membre du bureau et a été immédiatement installé.

****

ELECTION DU 10ème MEMBRE DU BUREAU

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du 10ème membre du bureau.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins		
Dans l'urne	27	
Blancs (3)	0	
Nuls (3)	0	
Nombre de suffrages exprimés	27	
Majorité absolue (4)	14	
NOM et prénom des candidats (ordre alphabétique)	**Nombre de voix**	
	En chiffres	En lettres
DRAC Fréderic	27	Vingt-sept

(3) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.
(4) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.

Monsieur Fréderic DRAC ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 10ème membre du bureau et a été immédiatement installé.

****

ELECTION DU 11ème MEMBRE DU BUREAU

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du 11ème membre du bureau.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins		
Dans l'urne	27	
Blancs (3)	0	
Nuls (3)	0	
Nombre de suffrages exprimés	27	
Majorité absolue (4)	14	
NOM et prénom des candidats (ordre alphabétique)	**Nombre de voix**	
	En chiffres	En lettres
BELLEMAIN Thierry	27	Vingt-sept

(3) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.
(4) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.

Monsieur Thierry BELLEMAIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 11ème membre du bureau et a été immédiatement installé.

****

ELECTION DU 12ème MEMBRE DU BUREAU

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du 12ème membre du bureau.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins		
Dans l'urne	27	
Blancs (3)	0	
Nuls (3)	0	
Nombre de suffrages exprimés	27	
Majorité absolue (4)	14	
NOM et prénom des candidats (ordre alphabétique)	**Nombre de voix**	
	En chiffres	En lettres
PASERO Jean-Noël	27	Vingt-sept

3) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.
4) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.

Monsieur Jean-Noël PASERO ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 12ème membre du bureau et a été immédiatement installé.

****

ELECTION DU 13ème MEMBRE DU BUREAU

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du 13ème membre du bureau.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins		
Dans l'urne	27	
Blancs (3)	3	
Nuls (3)	0	
Nombre de suffrages exprimés	24	
Majorité absolue (4)	13	
NOM et prénom des candidats (ordre alphabétique)	**Nombre de voix**	
	En chiffres	En lettres
EULOGE Angélique	24	Vingt-quatre

(3) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.
(4) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.

Madame Angélique EULOGE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 13ème membre du bureau et a été immédiatement installé.

****

ELECTION DU 14ème MEMBRE DU BUREAU

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du 14ème membre du bureau.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins		
Dans l'urne	27	
Blancs (3)	1	
Nuls (3)	0	
Nombre de suffrages exprimés	26	
Majorité absolue (4)	14	
NOM et prénom des candidats (ordre alphabétique)	**Nombre de voix**	
	En chiffres	En lettres
HEYRIES Patrick	26	Vingt-six

(3) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.
(4) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.

Monsieur Patrick HEYRIES ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 14ème membre du bureau et a été immédiatement installé.

ELECTION DU 15ème MEMBRE DU BUREAU

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du 15ème membre du bureau.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins		
Dans l'urne	27	
Blancs (3)	0	
Nuls (3)	0	
Nombre de suffrages exprimés	27	
Majorité absolue (4)	14	
NOM et prénom des candidats (ordre alphabétique)	**Nombre de voix**	
	En chiffres	En lettres
HUSER Marc	27	Vingt-sept

(3) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.
(4) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.

Monsieur Marc HUSER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 15ème membre du bureau et a été immédiatement installé.

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS (1)

(1) – On consignera ici les observations ou les réclamations qui auraient été présentées au cours de la séance.

(2)Tous les Conseillers devront signer sur le registre des délibérations du conseil communautaire et sur le procès-verbal ou mention devra être faite de la cause qui les aurait empêchés de signer.

****

SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS (2)

Le Doyen d'âge du Conseil,

Le Président,

Le secrétaire,

Les assesseurs

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER
17 JUIL. 2020
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Les Membres du Conseil communautaire,

AVINENS René

BARTOLUCCI Patrice

BELLEMAIN Thierry

BLANCHARD Joëlle

CHADEBEC Brice

COSTE Alain

DAUPHIN Frédéric

DELSARTE Jean-Luc

DUBOIS Jean-Marie

DUPONT Dorothée

DRAC Fréderic

EULOGE Angélique

FIGUIERE Nicolas

GENDRON Yannick

GUERINI Claude

HEYRIES Patrick

HUSER Marc

IZOARD Philippe

JOSEPH Gisèle

LERDA Serge

PASERO Jean-Noël

MARTINOD Jean-Philippe

PTASZYNSKI Sabine

RAHMOUN Farid

ROBERT Frédéric

SANCHEZ-MATEU Philippe

VADOT Pierre-Yves